|  |  |
| --- | --- |
|  | **ÉTUDE DE CAS 24:  Un agent d’inspection découvre une culture génétiquement modifiée non approuvée** |

Objectif:

* Apprendre à utiliser le portail central du CEPRB pour accomplir les obligations de partage d’information sur une libération non approuvée d’OVMs

Références:

* Site de formation du CEPRB  (Aller à <http://bch.cbd.int> > Aide (ou Ressources) Site de formation du CEPRB)
* Module de formation 06: Utilisation du centre de gestion
* Module de formation 07: Enregistrement d’informations dans le Portail Central du CEPRB
* Module de formation 08: Enregistrement d’informations nationales

Scénario:

Vous êtes le Correspondant du CEPRB pour l’Egypte. Un agent d’inspection du gouvernement a notifié qu’ils ont découvert une culture de lin génétiquement modifié (graines de lin) plantée dans les périphéries du Caire, quoique l’introduction dans l’environnement de votre pays de lin GM n’ait pas été autorisée. Des essais en laboratoire ont déterminé que cette culture est tolérante à l’herbicide sufonylurea, et une université voisine a confirmé qu’elle a récemment importé quelques graines de lin de l’Université de Saskatchewan avec l’événement de transformation FP967 dans l’intention de l’utiliser au laboratoire, sans approbation. Le Secteur de Conservation de la Nature de l’Agence d’Affaires Environnementales Égyptienne s’est mis en contact avec les propriétaires du terrain et leur a demandé de le brûler ; en plus, des exemplaires vont être pris des cultures de lin des environs. Votre tâche est d’accomplir toute obligation d’échange d’information que vous pourriez avoir avec le CEPRB.

**Note importante:**

Assurez vous d’utiliser ***le site de formation du CEPRB*** pour cet exercice !

|  |  |
| --- | --- |
|  | **ÉTUDE DE CAS 24 : Un agent d’inspection découvre une culture génétiquement modifiée non approuvée** |

**NOTES POUR LE FORMATEUR**

Objectif de la pratique :

* Apprendre à utliser le centre de gestion du CEPRB pour informer d’une dissémination non approuvée d’une culture transgénique.

Pré-requis :

Un compte d’utilisateur du CEPRB et l’accès au CEPRB

Notes :

* Les utilisateurs peuvent travailler seul ou en petits groupes.
* Créez un enregistrement de type « Décisions du pays et autres communications » et choisissez « autres décisions, notifications, déclarations ou communications ».
* Débattez si cette dissémination doit être traitée comme un mouvement transfrontière non-intentionnel ou illicite.
* Les participants doivent disposer d’un compte d’utilisateur personnel au CEPRB. Ils se connecteront au **Site de formation du CEPRB** en utilisant leur identifiants. Veuillez vous référer au module de formation **“**MO06**”** pour plus de précisions sur la création d’un compte d’utilisateur du CEPRB.
* Il vous est conseillé de configurer votre espace personnel de formation pour votre atelier avant de commencer cet exercice. Dans le cas contraire, les participants peuvent choisir l’espace publique de formation, “Public BCH Training”.
* A la fin de cet exercice, le participant connecté en tant que « CN-CEPRB » devra valider les enregistrements soumis. Ensuite, le formateur (connecté en tant qu’“Administrateur: site de formation du CEPRB”) devra valider les enregistrements soumis afin que les participants puissent y avoir accès dans la section «Trouver l’Information» du site de formation du CEPRB.